

SIERRA LEONE

Des groupes de la société civile africaine et internationale de quatorze capitales appellent les dirigeants de l'Union africaine à faire en sorte que Charles Taylor comparaisse en justice

Index AI : AFR 51/006/2005

ÉFAI

Embargo : jeudi 30 juin 2005 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un certain nombre de groupes de la société civile africaine et internationale lancent ce jeudi 30 juin une campagne, pour demander à l'Assemblée de l'Union africaine (UA), lors de sa prochaine rencontre en Libye début juillet, de faire la preuve de son engagement en faveur du respect des droits humains en veillant à ce que Charles Taylor comparaisse en justice pour les crimes commis contre des hommes, des femmes et des enfants africains.

« *Il est temps maintenant pour l'Union africaine de rejoindre les rangs des principaux pays et organes internationaux en exigeant que Charles Taylor soit jugé pour ces crimes graves*, a déclaré Kolawole Olaniyan, directeur du programme Afrique d'Amnesty International. *En prenant position, l'UA rendra justice aux victimes innombrables de Charles Taylor et à leurs familles et prouvera qu'elle entend réellement sortir du cycle désastreux d'impunité qui règne en Afrique de l'Ouest.* »

Dix-sept chefs d'inculpation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité envers les populations de la Sierra Leone pèsent contre Charles Taylor, ancien président du Libéria. Parmi les crimes répertoriés, on peut citer les homicides, mutilations, viols et autres formes de violence sexuelle, l'esclavage sexuel, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants soldats, ainsi que des enlèvements et le recours au travail forcé. Tous ces actes ont été commis par les forces armées d'opposition de la Sierra Leone que Charles Taylor a activement soutenues. En 2003, Charles Taylor a trouvé refuge au Nigéria où il réside actuellement.

Quelque 300 groupes de la société civile africaine et internationale, parmi lesquels Amnesty International, Human Rights Watch et l'Open Society for Justice Initiative (OSJI), ont adressé une déclaration à l'UA réclamant que Charles Taylor soit remis au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Des conférences de presse ont lieu dans quatorze pays d'Afrique ce jeudi 30 juin pour que le message soit entendu haut et fort.

L'UA s'est engagée publiquement à respecter et promouvoir les droits humains en Afrique et l'un

des objectifs fondamentaux de l'UA au titre de son Acte constitutif en 2000 est « *la condamnation et le rejet de toute impunité.* »

« *Si l'Assemblée de l'UA en venait à ne pas soutenir publiquement la remise de Charles Taylor au Tribunal spécial et son procès devant cette même instance, elle se trouverait dans une situation contradictoire et incompatible avec les principes et objectifs de l'organisation*, a déclaré Kolawole Olaniyan. *L'UA doit dissuader ses membres, notamment le Nigéria, de protéger Charles Taylor de poursuites devant le Tribunal spécial.* »

« *Tant que le Nigéria continuera de protéger Charles Taylor de toutes poursuites, justice ne pourra être rendue à ses victimes et l'insécurité et l'instabilité continueront de régner en Afrique de l'Ouest. Tant que l'Assemblée de l'UA n'agira pas, les dirigeants africains devront accepter d'endosser la responsabilité de cette instabilité* », a déclaré Chidi Odinkalu, directeur Afrique de l'OSJI.

« *S'assurer que Charles Taylor ait à répondre de ses actes devant la justice est un élément clé pour maintenir la paix et la stabilité dans cette sous-région*, a déclaré Richard Dicker, directeur du programme Justice internationale de Human Rights Watch. *Le président Obasanjo, également président de l'Union africaine, doit montrer le chemin.* »

« *En soutenant les efforts régionaux et internationaux déployés pour faire comparaître en justice Charles Taylor, l'UA démontrera son souci du bien des Africains. Elle fera également la preuve qu'elle diffère en tous points de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) qui l'a précédée et qui se contentait de protéger les présidents africains plutôt que les droits fondamentaux des personnes* », a ajouté Kolawole Olaniyan. ●

Pour toute demande d'interview, merci de contacter :

- **Human Rights Watch : Richard Dicker au +1 212 216 1248 ou +1 917 747 6731 (portable) ;**
- **Open Society Justice Initiative : Chidi Odinkalu au + 234 803 419 0668 ;**
- **Amnesty International : Eliane Drakopoulos au +44 (0)207 413 5564.**

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>